



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – SEPTEMBRE 2020



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture:

Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi 9h00-12h00 - Jeudi et vendredi 8h30-12h00

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Route de St-Julien 122 - 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 16 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 10

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 20 février 2020, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 16 voix « pour », la date du 23 mars 2020 à 20h, pour une séance avec le Conseiller d'Etat Serge Dal Busco sur le schéma de circulation en lien avec le tram de St-Julien.
- ✓ **Voté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le rapport de la Commission Culture & Loisirs concluant à l'abandon de l'exposition « BD et frontière », ainsi qu'à l'abandon de l'exposition d'affiches de BD.
- ✓ **Décidé**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de renvoyer au Conseil administratif l'élaboration d'un concept de lieu culturel à la Maison de la Douane.
- ✓ **Décidé**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité du Conseil municipal, d'accorder une subvention de CHF 2500,- à l'association Tourne-Disque pour son projet de soirée électro au Couvert de Certoux.
- ✓ **Voté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission Environnement et Développement durable proposant :
 1. Une présentation au Conseil municipal de février 2020 de l'évaluation énergétique des bâtiments de la commune de Perly-Certoux effectuée par M. Prina, Conseiller municipal.
 2. De demander au Conseiller administratif en charge des bâtiments de faire en sorte que les constructions et les rénovations des bâtiments communaux génèrent un IDC qui soit le plus proche possible, raisonnablement, de 200MJ/m2, notamment en s'assurant que ce critère soit inscrit dans les cahiers des charges des rénovations et des constructions actuelles et à venir.
- ✓ **Donné mandat**, par 14 voix « pour » et 2 abstentions, à la commission Culture et Loisirs d'examiner le projet de participation de la commune au fonctionnement de la Médiathèque de Lancy.
- ✓ **Donné mandat**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, aux Commissions des affaires sociales et Enfance & Jeunesse, d'examiner un événement qui contribuerait à resserrer les liens entre les générations.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2020

Judis 17 septembre ; 29 octobre ; 19 novembre ; 17 décembre

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch > Politique > Conseil municipal > Séances

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance. **Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, le public doit être masqué pour être admis aux séances.**

ACTUALITES COMMUNALES

REGROUPEMENT DE L'ETAT CIVIL A LANCY

Depuis le 1er septembre 2020, les habitants de Perly-Certoux doivent se rendre à l'Office d'état civil de Lancy pour leurs démarches.

La commune de Plan-Les-Ouates, auprès de laquelle les communes de Plan-Les-Ouates, Bardonnex, Troinex et Perly-Certoux se regroupaient dans un arrondissement intercommunal d'état civil, a pris la décision de supprimer cette activité suite au départ d'une des deux officières d'état civil. Deux possibilités ont été présentées aux communes de l'arrondissement, soit rejoindre celui de Carouge, soit celui de Lancy. Pour des raisons d'accessibilités, Troinex a choisi de rejoindre Carouge, alors que les communes de Plan-les-Ouates, Perly-Certoux et Bardonnex ont rejoint l'arrondissement d'Etat-Civil de Lancy.

Dès le 1er septembre, les habitants désirant contracter un mariage ou partenariat, annoncer une naissance, un décès, une demande de naturalisation ou toute attestation ou document légal relevant des prestations de l'état civil, pourront se rendre à l'office de Lancy. **Il est possible de commander certains actes d'état civil en ligne**, sur <https://www.lancy.ch/prestations/commande-dactes-en-ligne>.

**Office d'état civil de Lancy,
route du Grand-Lancy 39A,
tél. 022 706 15 19,
e-mail : etat-civil@lancy.ch**

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 (fermeture à 18h le mardi).

RAPPEL : CHEQUE COMMUNE DES TPG VALABLE AUSSI POUR LE LEMAN EXPRESS EN ZONE 10

Le Chèque commune des TPG, envoyé en fin d'année dernière à tous les jeunes concernés (6 ans-24 ans révolus) doit être présenté dans sa totalité (courrier et chèque) au guichet des TPG.

- Sa valeur est de CHF 100.-, à faire valoir lors de l'achat ou du renouvellement d'un abonnement en transports publics en 2020. A relever que l'abonnement « Tout Genève » donne accès au Léman Express dans le périmètre de la zone 10.

C'est la commune qui offre cette subvention aux jeunes de Perly-Certoux.

CYCLOMANIA 2020, « DEFI DE L'AIRE » : PARTICIPEZ AU DEFI VELO ET REMPORTEZ DES PRIX !

Du 1er au 30 septembre 2020, les communes de Plan-les-Ouates, Confignon, Bernex et Perly-Certoux participent au défi Cyclomania organisé par Pro Vélo Suisse.

Ces quatre communes se sont regroupées en région sous le nom de « Défi de l'Aire », du nom de la rivière qui les traverse ou les borde. Cette collaboration intercommunale permettra d'identifier au mieux les itinéraires empruntés par les cyclistes de la région.

Participez au défi et terminez l'été à vélo ! Vous gagnerez à tous les coups : non seulement de nombreux prix seront en jeu, mais vous profiterez aussi d'une infrastructure

cyclable optimisée, puisque les données de mobilité enregistrées pendant l'action seront prises en considération dans la planification et la sécurisation des itinéraires cyclables.

Pour participer, il suffit de télécharger l'application « Cyclomania 2020 » disponible sur toutes les plateformes et sur le site www.cyclomania.ch.

Après y avoir créé un compte, parcourez le plus grand nombre de kilomètres possibles à vélo afin d'accumuler les points pour remporter les trois prix d'étapes. Un premier prix sera attribué par tirage au sort entre les participants de la région qui auront récolté le nombre maximum de points.

L'événement Cyclomania est un défi visant à promouvoir l'utilisation du vélo auprès de la population, car c'est un moyen de transport respectueux de la santé, de l'environnement et, puisqu'il n'en utilise guère, de l'espace public.



LOGEMENTS COMMUNAUX ROUTE DE ST-JULIEN 296 ET 298 : INSCRIPTIONS OUVERTES

Comme annoncé par des tous-ménages, la commune a ouvert les inscriptions pour la location des 33 logements de l'immeuble construit à la route de St-Julien, vers la douane.

Les logements sont de deux catégories : subventionnés (HM) au 296, route de St-Julien ; non subventionnés, au 298, route de St-Julien.

Informations sur la procédure et documents à remplir sur <https://www.perly-certoux.ch/fr/pages/vivre-a-perly-certoux/logement/>

RENCONTRE AVEC LA POLICE MUNICIPALE



La Police municipale inaugure une série de rendez-vous ouverts avec la population de Perly-Certoux.

Le **mardi 22 septembre 2020**, à côté de la mairie (à l'emplacement du Bibli-o-bus), de 16h à 19h,

deux agents vous attendront pour répondre à vos questions, discuter de vos suggestions et tous autres sujets sur la sécurité dans la commune que vous voudrez bien évoquer.

Initiée par les Agents de police municipale (APM), ces rencontres seront régulièrement organisées par la suite. Infos sur www.perly-certoux.ch

LE VELO PARTAGE EST DEJA DISPONIBLE A PERLY

Annoncé dans notre commune pour une deuxième vague d'implantation de stations en 2021, finalement, le Vélo Partage mis en place avec Donkey Republic est déjà sur notre territoire communal depuis son lancement à Genève, le 18 août 2020.

Pour bénéficier de ce nouveau système, il faut télécharger l'application *Donkey Republic* sur son smartphone. C'est depuis son téléphone portable que l'on peut visualiser combien de vélos se trouvent à la station du réseau la plus proche de l'endroit où l'on se trouve, réserver un vélo (200 à disposition, dont 60 électriques), le déverrouiller et, après usage, le redéposer dans la station du réseau genevois la plus proche de son lieu d'arrivée. L'association Genèvevroule est chargée de réapprovisionner les 120 stations du réseau genevois en vélos.

A Perly-Certoux, la première station se trouve au chemin du Relai, emplacement proche des transports publics. Deux vélos sont signalés comme rattachés à cette station sur l'application. A terme, une deuxième station devrait être implantée à Certoux. La commune a également demandé à être dotée de vélos électriques. Actuellement, les vélos sont mécaniques.

Informations complémentaires, renseignements sur les tarifs et carte du réseau genevois : <https://www.donkey.bike/fr/>



La station VLS de Perly, ch. du Relai

INFORMATIONS OFFICIELLES

MISE A BAN DU VIGNOBLE GENEVOIS

Par arrêté du 23 juillet 2020, le Département du territoire a décrété la mise à ban du vignoble depuis **le lundi 17 août 2020** et jusqu'à la fin des vendanges.

Les promeneurs et leurs compagnons à 4 pattes ne sont donc pas autorisés à pénétrer dans les vignes pendant toute la mise à ban. Seules, les personnes en charge de l'exploitation de la vigne ont le droit d'entrer dans les lignes des plants de vigne.

Référence légale: Art. 17 de la loi sur la viticulture du 17 mars 2000.

ENVIRONNEMENT 2020

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



Levées des déchets encombrants

Samedi 19 septembre

Samedi 7 novembre



Levée des déchets verts de jardin

Chaque lundi



Levées de verre

Mardi 29 septembre

Mardi 27 octobre



Levées de papiers et cartons

Mardi 29 septembre

Mardi 27 octobre

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2^e mardi du mois.



Levée des déchets de cuisine

Chaque jeudi après-midi

Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.

Si les bennes de la déchetterie communale sont pleines, merci d'aller déposer vos déchets dans l'un des Espaces de récupération de votre choix, ouverts également le dimanche (fermé le lundi).

ESREC = Espaces de RECupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon
Rte d' Aire la Ville
1233 BERNEX
022.420.91.22

ESREC de la Praille
Av. de la Praille 47
1227 CAROUGE
022.388.11.99

Heures d'ouverture : Mardi à vendredi : 14h00 – 17h00, Samedi et dimanche : 10h00 – 17h00

Les ESREC sont cantonaux, pour toute information à leur sujet : Info-Service, tél. 022 546 76 00

UN ECOPOINT QUI GAGNE A ÊTRE CONNU ET SURTOUT, A ÊTRE UTILISÉ

L'écopoint situé au Couvert de Certoux (ou vers le tennis club) est à disposition des personnes qui pique-niquent le dimanche à cet endroit.

N'hésitez pas à faire les 30m qui séparent les tables et grills mis à disposition vers la passerelle des Bis pour évacuer vos déchets.

Nous vous remercions d'avance !



LES FONTAINES NE SONT PAS FAITES POUR LES CHIENS



Baignade déconseillée

Lors du nettoyage des fontaines, et du petit bisse qui s'écoule derrière la mairie et le long des terrains de football, on trouve de plus en plus de poils de chiens qui bouchent les écoulements. A priori, les chiens sont laissés libres de boire, s'égoutter et de se rafraîchir directement dans ces infrastructures.

Dans le bisse, il n'est pas rare de voir des enfants venir se tremper dans l'eau, quelques minutes après qu'un chien y soit passé...

Pour rappel, l'eau des fontaines de la commune est potable. On peut donc la boire sans problème.

Mais, les bassins, notamment celui qui longe le mur dans la cour arrière de la mairie, ne sont pas destinés à la baignade.

Nous prions les propriétaires de chiens de prévoir un récipient leur permettant de gérer la soif et les effets de la canicule sur leur animal, en cours de promenade, en dehors des bassins des fontaines.